AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

ville.montreal.qc.ca/plateau

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2014-11

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant :

- Règlement 2014-11 - *Règlement modifiant le Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02), *le Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. O-0.1) *et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2014* (2013-13)

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 6 juin 2014.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et qu'il est disponible pour consultation sur le site internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/plateau ou au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Donné à Montréal, le 12 juin 2014

Le secrétaire d'arrondissement,
Me Claude Groulx

5618491